

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2020 06 05
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 12 novembre 2020

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Appel à projets « aménagements cyclables » dans le cadre du fonds mobilités actives

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie offre un réseau cyclable étendu sur 410 km, dont 117 en site propre, 30 km de bandes cyclables, le reste en itinéraires cyclo-touristiques partagés avec d'autres usages (263 km). Il présente des problèmes de continuité et de sécurité entre les tronçons existants, constituant un handicap au développement des modes doux à l'année.

Suivant l'arrêté préfectoral modificatif des statuts de la Communauté de Communes du 27 décembre 2017, l'établissement est compétent quant à « l'aménagement, la gestion et l'entretien des itinéraires cyclables réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes ».

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « vélo et territoires » en 2019 et bénéficie d'un accompagnement financier de l'ADEME pour la finalisation du schéma directeur du réseau cyclable et la mise en œuvre d'une politique du vélo sur son territoire.

La résorption des problèmes de discontinuité du réseau cyclable actuel et l'amélioration des conditions de circulation à vélo par la sécurisation du réseau, nécessite la réalisation en priorité de nouveaux tronçons, voire d'ouvrages permettant de résoudre ces discontinuités.

Dans le cadre du second appel à projets 2020 « aménagements cyclables » à déposer avant le 31 octobre 2020, la Communauté de Communes présente 2 projets de nouveaux aménagements cyclables liés à l'amélioration de la desserte cyclable des collèges et lycée à Saint Gilles Croix de Vie :

- Sécurisation de la liaison cyclable du giratoire de l'Europe au collège privé et résorption de continuité cyclable.
- Aménagement cyclable et sécurisation du giratoire de la Chabossonnière à Saint Gilles Croix de Vie Sud.

Dans le cadre de l'implantation du lycée de Saint Gilles Croix de Vie, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2021, il convient de conforter les dessertes cyclables des 3 établissements. Avec le réseau cyclable existant sur l'agglomération, ce serait plus de 600 lycéens et collégiens qui pourraient se rendre à vélo vers leur établissement respectif. La desserte cyclable du lycée intégrée à l'aménagement des voiries d'accès au lycée a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « continuités cyclables » en 2019, et les aménagements cyclables du franchissement du pont de la RD 38 et la liaison cyclable Givrand centre au lycée de Saint Gilles Croix de Vie ont été retenus dans le cadre du premier appel à projets « aménagements cyclables » 2020.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le 25 NOV. 2020

ID : 085-200023778-20201112-DCB_2020_06_05-DE

L'aide financière de l'Etat ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet présenté, et le taux d'aide maximum est fixé à 40 % pour les territoires situés dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants. Un bonus de 10 % maximum du taux de subvention peut être accordé pour tout projet d'aménagement cyclable destiné à améliorer un itinéraire cyclable desservant un collège ou un lycée, soit un taux de subvention maximum de 50%.

Le coût prévisionnel de chaque aménagement respectif est le suivant :

- Sécurisation de la liaison cyclable du giratoire de l'Europe au collège privé et résorption de continuité cyclable : 277 009 € HT, subvention sollicitée à hauteur de 50 %, soit 138 505 € ;
- Aménagement cyclable et sécurisation du giratoire de la Chabossonnière à Saint Gilles Croix de Vie Sud : 892 351 € HT, subvention sollicitée à hauteur de 50 %, soit 446 175 €.

**Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, portant délégation d'une partie des attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de solliciter de l'Etat les subventions respectives pour chacun des projets présentés au titre de l'appel à projets « aménagements cyclables » du fonds mobilités actives ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président, à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 25 NOV. 2020

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de l'affichage le : 25 NOV. 2020

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 NOV. 2020

Givrand, le 17 novembre 2020

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.